RCS : ST ETIENNE
Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00692
Numéro SIREN : 829 806 280
Nom ou dénomination : ABLautomobiles

Ce dépôt a été enregistré le 30/04/2024 sous le numéro de dépôt B2024/004910

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** N° 2033-A 2023

Désignation de l'entreprise : SAS ABL Automobiles — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 18 Rue des Aciéries 42000 ST ETIENNE

Numéro SIRET * : 8 2 9 8 0 6 2 8 0 0 0 0 2 2

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 1 2 — Durée de l'exercice précédent * : 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122023 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122022 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012		
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	23 333	030 7 459	15 874	20 892
	Immobilisations financières * (1)	040	72 100	042	72 100	187 800
	Total I (5)	044	95 433	048 7 459	87 974	208 692
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060	1 343 622	062	1 343 622	1 140 918
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068	547 187	070	547 187	65 739
	Créances (2) — Autres * (3)	072	233 307	074	233 307	599 873
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	316 336	086	316 336	43 265
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	2 440 451	098	2 440 451	1 849 795
	Total général (I+II)	110	2 535 884	112 7 459	2 528 425	2 058 487

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	50 000	50 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	5 000	5 000
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	35 858	12 691
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	51 682	23 168
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	142 540	90 858
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	379	297
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	14 616	15 046
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... 169)	172	2 578	2 285
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	2 385 885	1 967 629
	Total général (I + II + III)	180	2 528 425	2 058 487

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	23 333
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	160 276	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	134 850

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(2) **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** — **N° 2033-B 2023**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts) — Désignation de l'entreprise : SAS ABL Automobiles — Néant [ ] *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

				Exercice N clos le 31 12 2023	Exercice N-1 clos le 31 12 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * — dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	5 432 557	1 159 784
	Production vendue : biens	215	214		
	Production vendue : services *	217	218	5 350	17 582
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230	602	49 598
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	5 438 509	1 226 964
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	5 500 153	1 879 486
	Variation de stock (marchandises) *		236	(202 703)	(750 650)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	115 922	55 131
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243 : 1 491	244	2 074	1 209
	Rémunérations du personnel *		250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252		
	Dotations aux amortissements *		254	7 923	7 725
	Dotations aux provisions		256		16 957
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	2	49 576
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)		264	5 423 371	1 259 434
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	15 139	(32 469)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	40 319	51 919
	Produits exceptionnels (IV)		290	134 850	43 500
	Charges financières (V)		294		
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300	136 128	39 782
	Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)	348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	2 498	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	51 682	23 168
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	51 682	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324	2 498	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	1 834	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				
	(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprise nouvelles (44, sexies)	986			
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987			
	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127			
	Zones de revitalisation rurales (44 quindecies)	138			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981			
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991			
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345			
	Investissements outre-mer	344			
	Créance due au report en arrière du déficit	346			
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992			350 : 36 688
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				
	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	19 326	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables : * 2 6 7 2 dont imputés sur le résultat :				360 : 2 672
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	16 653	372

Cegid Quadra

Dossier N° 014356 en Euros.

Cabinet FONT-GUILLOT

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	x
Permanence ou changement de méthodes	x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	x
Etat des amortissements	x
Etat des provisions	x
Etat des échéances des créances et des dettes	x
Titres immobilisés	x
Evaluation des matières et marchandises	x
Dépréciation des stocks et en cours	x
Evaluation des créances et des dettes	x
Dépréciation des créances	x
Produits à recevoir	x
Charges à payer	x
Charges et produits constatés d'avance	x

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Liste des filiales et participations	x

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	26 424		23 333
TOTAL	26 424		23 333
Autres participations	187 800		
TOTAL	187 800		
TOTAL GENERAL	214 224		23 333

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport		26 424	23 333	23 333
TOTAL		26 424	23 333	23 333
Autres participations		115 700	72 100	72 100
TOTAL		115 700	72 100	72 100
TOTAL GENERAL		142 124	95 433	95 433

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	5 532	7 923	5 996	7 459
TOTAL	5 532	7 923	5 996	7 459
TOTAL GENERAL	5 532	7 923	5 996	7 459

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	7 923				
TOTAL	7 923				
TOTAL GENERAL	7 923				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	547 187	547 187	
Taxe sur la valeur ajoutée	65 864	65 864	
Groupe et associés	160 276	160 276	
Débiteurs divers	7 167	7 167	
TOTAL	780 493	780 493	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	379	379		
Fournisseurs et comptes rattachés	14 616	14 616		
Impôts sur les bénéfices	2 498	2 498		
Autres impôts taxes et assimilés	80	80		
Groupe et associés	2 368 312	2 368 312		
TOTAL	2 385 885	2 385 885		

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	668
Total	668

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	379
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 120
Dettes fiscales et sociales	80
Total	9 579

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
-BLG AUTO 31/12/2022	224 981	20.00	40 871
-HOLDING ASR 31/12/2022	720 750	35.06	212 898
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

ABLautomobiles
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 18 rue des Aciéries, 42000 ST ETIENNE
829 806 280 RCS SAINT-ETIENNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 22 MARS 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT de l'exercice clos le 31 Décembre 2023

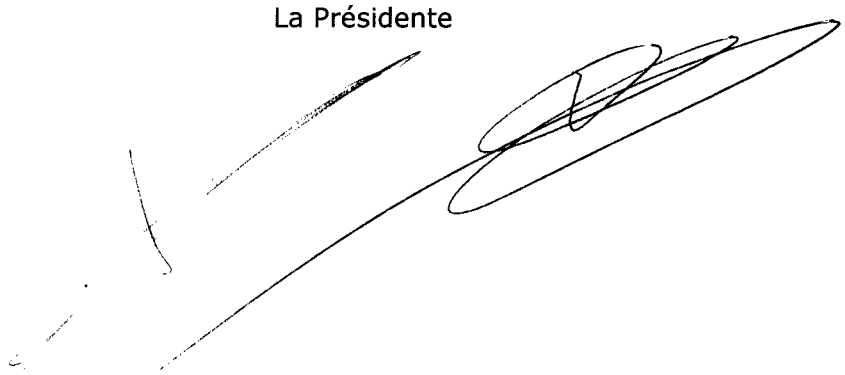
L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 s'élevant à 51 681,55 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 51 681,55 euros

- En totalité au compte "Autres Réserves".

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Présidente



AXENS
AUDIT

commissaire
aux comptes

www.axens-audit.fr / 04 77 55 70 70

ABLautomobiles

Société par Actions Simplifiée au capital de 50 000 €

18 rue des Aciéries

42000 SAINT ETIENNE

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023

A l'Associée unique de la société **ABLautomobiles**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABLautomobiles relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société évalue ses stocks de marchandises tel que décrit dans la note « Evaluation des matières et marchandises » de l'annexe.
Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage la correcte application de ces méthodes.

La méthode de détermination de la valeur d'inventaire des participations est décrite dans la note « Titres immobilisés » de l'annexe. Nous avons apprécié le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre et examiné, en tant que de besoin, les données hypothèses utilisées par la société pour réaliser le calcul de la valeur d'inventaire des participations. Nous avons sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations

fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Etienne, le 7 mars 2024

Pour AXENS AUDIT
Commissaire aux comptes

Benoît PERIN
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

SAS ABL Automobiles
42000 ST ETIENNE

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	23 333	7 459	15 874	20 892	5 017-	24.02-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	72 100		72 100	187 800	115 700-	61.61-
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	95 433	7 459	87 974	208 692	120 717-	57.84-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	1 343 622		1 343 622	1 140 918	202 703	17.77
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	547 187		547 187	65 739	481 447	732.36
	Autres créances	233 307		233 307	599 873	366 566-	61.11-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	316 336		316 336	43 265	273 071	631.16
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	2 440 451		2 440 451	1 849 795	590 655	31.93
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 535 884	7 459	2 528 425	2 058 487	469 938	22.83

COMMISSAIRES AUX COMPTES AXENS AUDIT

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

SAS ABL Automobiles
42000 ST ETIENNE

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 50 000)	50 000	50 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	5 000	5 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	35 858	12 691	23 168	182.56
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	51 682	23 168	28 514	123.08
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	142 540	90 858	51 682	56.88
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	379	297	82	27.51
	Emprunts et dettes financières diverses	2 368 312	1 950 000	418 312	21.45
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 616	15 046	430-	2.86-
	Dettes fiscales et sociales	2 578	2 285	293	12.82
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	2 385 885	1 967 629	418 257	21.26
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 528 425	2 058 487	469 938	22.83
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 385 885	1 967 629		

COMMISSAIRES AUX COMPTES AXENS AUDIT

SAS ABL Automobiles
42000 ST ETIENNE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2022 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	5 432 557		5 432 557	1 159 784	4 272 774	368.41
Production vendue de biens						
Production vendue de services	5 350		5 350	17 582	12 232-	69.57-
Chiffre d'affaires NET	5 437 907		5 437 907	1 177 366	4 260 541	361.87
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				49 576	49 576-	100.00-
Autres produits			602	22	580	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			5 438 509	1 226 964	4 211 545	343.25
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			5 500 153	1 879 486	3 620 667	192.64
Variation de stock (marchandises)			202 703-	750 650-	547 947	73.00
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			115 922	55 131	60 792	110.27
Impôts, taxes et versements assimilés			2 074	1 209	865	71.53
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			7 923	7 725	198	2.56
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				16 957	16 957-	100.00-
Dotations aux provisions						
Autres charges			2	49 576	49 574-	100.00-
Total des Charges d'exploitation (II)			5 423 371	1 259 434	4 163 937	330.62
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			15 139	32 469-	47 608	146.62
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

COMMISSAIRES AUX COMPTES
AXENS AUDIT

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

SAS ABL Automobiles
42000 ST ETIENNE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	36 688	27 516	9 172	33.33
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 631	24 403	20 773-	85.12-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	40 319	51 919	11 601-	22.34-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	40 319	51 919	11 601-	22.34-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	55 457	19 450	36 007	185.13
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	134 850	43 500	91 350	210.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	134 850	43 500	91 350	210.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		300	300-	100.00-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	136 128	39 482	96 645	244.78
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	136 128	39 782	96 345	242.18
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 278-	3 718	4 995-	134.36-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	2 498		2 498	
Total des produits (I+III+V+VII)	5 613 678	1 322 384	4 291 294	324.51
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 561 996	1 299 216	4 262 781	328.10
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	51 682	23 168	28 514	123.08

COMMISSAIRES AUX COMPTES AXENS AUDIT

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



SAS ABL Automobiles
42000 ST ETIENNE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	26 424		23 333
TOTAL	26 424		23 333
Autres participations	187 800		
TOTAL	187 800		
TOTAL GENERAL	214 224		23 333

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport		26 424	23 333	23 333
TOTAL		26 424	23 333	23 333
Autres participations		115 700	72 100	72 100
TOTAL		115 700	72 100	72 100
TOTAL GENERAL		142 124	95 433	95 433

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	5 532	7 923	5 996	7 459
TOTAL	5 532	7 923	5 996	7 459
TOTAL GENERAL	5 532	7 923	5 996	7 459

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	7 923				
TOTAL	7 923				
TOTAL GENERAL	7 923				

COMMISSAIRES AUX COMPTES
AXENS AUDIT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	547 187	547 187	
Taxe sur la valeur ajoutée	65 864	65 864	
Groupe et associés	160 276	160 276	
Débiteurs divers	7 167	7 167	
TOTAL	780 493	780 493	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	379	379		
Fournisseurs et comptes rattachés	14 616	14 616		
Impôts sur les bénéfices	2 498	2 498		
Autres impôts taxes et assimilés	80	80		
Groupe et associés	2 368 312	2 368 312		
TOTAL	2 385 885	2 385 885		

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

COMMISSAIRES AUX COMPTES
AXENS AUDIT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	668
Total	668

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	379
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 120
Dettes fiscales et sociales	80
Total	9 579

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

COMMISSAIRES AUX COMPTES AXENS AUDIT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
-BLG AUTO 31/12/2022	224 981	20.00	40 871
-HOLDING ASR 31/12/2022	720 750	35.06	212 898
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

COMMISSAIRES AUX COMPTES
AXENS AUDIT